

Séance du 27 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Vendrina, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Alain CHENOIR, Gérard GALLARD, Yvon BOUDEAU, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Mélanie PETITEAU, Clément RECROSIO, Séverine RIPOCHE, Stéphane BARBARIT, Rémi SEILLER, Mélanie LOIZEAU, Delphine MERLET, Sandra GODET et Patrice ROUSSELOT

Excusée : Sonia CHENOUEAU

Date de convocation : 20 mai 2021

Mr Rémi SEILLER a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents

N°1/27-05-21

ATTRIBUTION DE MARCHE – Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et de réhabilitation de la salle de sport et de la salle polyvalente Vendrina – AUTORISATION DE SIGNATURE

La commune de Vendrennes envisage de procéder à une réhabilitation complète de la salle polyvalente Vendrina et de la salle de sport jouxtant l'église Notre Dame de l'Assomption.

Compte tenu de l'état actuel des locaux et des besoins des associations utilisatrices, les travaux à réaliser seront découpés en 3 secteurs, les locaux existants et correspondants aux 2 vestiaires joueurs et au vestiaire arbitre de la salle de sport étant conservés :

- Réhabilitation et extension de la salle polyvalente Vendrina,
- Déconstruction de l'ancien restaurant scolaire et reconstruction d'une Salle Polyvalente, d'un office, d'un club House et bar, des sanitaires publics et des locaux de rangement,
- Réhabilitation et extension d'un local rangement de la salle de sport.

Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée le 31 mars 2021 pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restructuration et de réhabilitation de la salle de sport et de la salle Vendrina.

Le marché est composé d'un lot unique et d'une tranche unique.

La mission de maîtrise d'œuvre est une mission de base étendue aux éléments de mission complémentaires EXE partielle et OPC.

Une publicité a été réalisée dans le journal d'annonces légales Ouest-France 85 et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur Marchés-Sécurisés.fr. La date limite de remise des offres était fixée au 28 avril 2021 à 12h00.

Le dossier de consultation a été retiré par 48 entreprises. 11 offres au format électronique ont été remises dans le délai imparti.

Les offres ont été analysées par le service Conduite d'Opérations Bâtiment de la Ville des Herbiers.

La Commission MAPA réunie le 21 mai 2021, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé de classer les offres et d'attribuer le marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Frédéric FONTENEAU pour un forfait provisoire de rémunération de 119 000 € HT et un taux provisoire de rémunération à 8,50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

Vu la décision de la Commission MAPA du 21 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées

- autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA du 21 mai 2021, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

N°2/27-05-21

RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Madame le Maire informe l'assemblée que chaque année, le fournisseur des denrées alimentaires applique une augmentation sur le prix du repas qui nous est facturé.

Madame le Maire précise également que la loi EGALIM impose d'instaurer dans les repas un pourcentage évolutif de produits bio. De ce fait, le prix des repas facturés à la commune va subir une augmentation plus conséquente que les années précédentes, afin de respecter les conditions de la loi EGALIM.

Aussi, Mme le Maire propose à l'assemblée de choisir parmi les 3 propositions suivantes :

	2020/2021	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Repas réguliers	3.75 €	3.85 €	3.90 €	3.95 €
Repas occasionnels réguliers	4.65 €	4.75 €	4.80 €	4.85 €
Repas très occasionnels	5.15 €	5.25 €	5.30 €	5.35 €
Repas instituteurs et personnel communal	6.75 €	6.85 €	6.90 €	6.95 €
Repas adultes	8.65 €	8.75 €	8.80 €	8.85 €
Repas fourni par les parents en cas d'allergie	2.00 €	2.10 €	2.15 €	2.20 €

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées (18 votants – proposition 1 : 0 voix – proposition 2 : 5 voix – proposition 3 : 13 voix), le CONSEIL MUNICIPAL retient la proposition n°3. Les tarifs applicables pour l'année scolaire 2021/2022 sont donc :

Repas réguliers	3.95 €
Repas occasionnels réguliers	4.85 €
Repas très occasionnels	5.35 €
Repas instituteurs et personnel communal	6.95 €
Repas adultes	8.85 €
Repas fourni par les parents en cas d'allergie	2.20 €

TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES 2022

En application de l'arrêté préfectoral du 16 avril 2021, le maire de la commune doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés. Dans le cas présent, 3 noms.

Les trois personnes suivantes ont donc été tirées au sort. Elles sont susceptibles d'être juré d'assises en 2022.

- Mr Antoine PREAULT
 - Mme Séverine BOUDAUD
- Mr Emmanuel GIRAUD

N°3/27-05-21

GRDF – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE RESEAU GAZ

Madame le Maire explique à l'assemblée que conformément aux articles L.2333-84 et L2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Madame le Maire précise que le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Madame le Maire présente l'état des sommes dues par GrDF :

- au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz :

$$(0.035 \times 5967 + 100) \times 1.27 = 392 \text{ €}$$

- au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz

$$0.35 \times 41 \times 1.09 = 16 \text{ €}$$

Ce qui porte le montant total de la redevance à 408 € pour l'année 2021

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées le **CONSEIL MUNICIPAL** accepte le versement de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution de gaz, pour un montant de 408 €

N°4/27-05-21

SUBVENTION A FAMILLES RURALES

Madame le Maire présente le budget prévisionnel 2021 pour le fonctionnement du centre périscolaire. Celui-ci fait apparaître un besoin de subvention communale d'un montant minimum de 35 000 €

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant de la subvention.

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées le **CONSEIL MUNICIPAL** décide d'attribuer une subvention de 34 672 €

Les versements se feront de la façon suivante :

- 11 557 € versés en juin 2021
- 11 557 € versés en septembre 2021
- 11 558 € versés en novembre 2021

N°5/27-05-21

DECISIONS MODIFICATIVES

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées le **CONSEIL MUNICIPAL** décide d'effectuer les modifications suivantes nécessaires à l'exécution du budget :

Budget COMMUNE**Section d'investissement**

Augmentation dépenses		Diminution dépenses	
2184/113	850	2152	-325
2313/113	2 161	2312/116	-2 000
		2313/106	-686
	3 011		3 011

QUESTIONS DIVERSES

- Elections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 08.04.2021

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
20.04.21	VEOLIA	Réparation poteau incendie	326.16 €
27.04.21	BOSSARD TP	Fauchage débroussaillage	8 401.95 €
04.05.21	LUSSAULT	Réparation abats-sons église	5 195 €

TOUR DE TABLE

Roseline PHLIPART : Le chemin de St Jacques de Compostelle traverse le Benet. Afin de le matérialiser plus clairement, une coquille a été récemment posée à proximité du Pont par les bénévoles et les services techniques. Son inauguration aura lieu samedi 29 mai en présence de marcheurs.

Pascal LALLEMAND : Le citystade ne sera pas installé début juillet comme prévu initialement en raison de difficultés d'approvisionnement. Compte-tenu des délais de fabrication et de pose (10 semaines), il devrait être opérationnel fin août

Mélanie LOIZEAU : Le projet de film sur l'histoire et le patrimoine de la commune avance. Le tournage avec les enfants aura lieu le 19 juin

Mélanie PETITEAU : Les véhicules venant en direction de la Roche et tournant à droite pour prendre la place Jean Yole, coupent au droit sans faire attention aux éventuelles voitures venant de la rue du Puits. Très dangereux > voir pour faire un îlot en peinture
Les voitures circulent trop vite rue de l'Hommeau : dangereux lors des sorties d'école.> étudier la mise en place d'un sens unique

Sandra GODET : Les enfants du CME effectueront le nettoyage et le fleurissement de la tombe de Marie Godet le 12 juin prochain.

Lors du dernier conseil des enfants, ils ont choisi 3 jeux qui seront prochainement installés dans le Benet (pas de géant, poutre d'équilibre et pont de singe)

Après avoir réalisé une enquête auprès de leurs camarades, les enfants du CME ont remis aux bénévoles de la bibliothèque une liste de livres qu'ils souhaiteraient avoir à la bibliothèque. Le nécessaire va être fait afin d'en avoir le maximum

Stéphane BARBARIT : Les moloks sur le parking du cimetière ont été déplacés afin de dégager la visibilité.

Clément RECROSIO : Fin juin, le primeur ne viendra plus au marché. Des contacts sont pris afin de trouver un autre commerçant.

Rémi SEILLER : le cédez le passage à l'intersection de l'allée des Tilleuls et de la rue de la Tendresse va-t-il être refait ? > Oui

Séverine RIPOCHE : Il y a des arbres morts dans le chemin creux > leur abattage est prévu le 9 août

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

- Certaines communes ne souhaitent plus transférer leur structure d'accueil pour personnes âgées (MARPA, EHPAD) au Centre Intercommunal d'Action Sociale. Une reprise des discussions est donc nécessaire.
Une étude est en cours afin que le CCAS acquière le bâtiment de la MARPA auprès de Vendée Logement, actuellement propriétaire
La directrice prenant sa retraite en octobre, une procédure de recrutement pour son remplacement est en cours. Des entretiens auront lieu le 31 mai.

- Un programme de création de liaisons douces est en cours de réalisation. Le but est de pouvoir relier chaque commune aux Herbiers à vélo via des pistes cyclables. Les travaux se font actuellement sur Beaurepaire.

PHLIPART Roseline.....	CHENOIR Alain.....
LALLEMAND Pascal.....	GALLARD Gérard.....
DE CHABOT de TRAMECOURT Florence.....	ROUSSELOT Patrice.....
PINEAU Thierry.....	LOIZEAU Mélanie.....
BOUDEAU Yvon.....	GODET Sandra.....
MERLET Delphine.....	CHENU Valérie.....
BARBARIT Stéphane.....	PETITEAU Mélanie.....
CHENOARD Sonia.....	RECROSIO Clément.....

RIPOCHE Séverine.....	GODET Marie-Jeanne.....
SEILLER Rémi.....	